

DÉPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **30**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**  
**Révision de la**  
**convention de la**  
**billetterie de la Maison**  
**du tourisme et de**  
**commercialisation de**  
**l'accueil des groupes**

**SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de  
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;  
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire  
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre  
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,  
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger  
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,  
Vincent PIEDGRAND, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno  
BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC,  
Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYASSE,  
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Étaient absents ou excusés :

Serap ALP,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

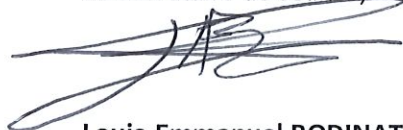
**RÉVISION DE LA CONVENTION DE LA BILLETTERIE DE LA MAISON DU TOURISME ET DE COMMERCIALISATION DE L'ACCUEIL DES GROUPES**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°24 du Conseil Municipal du 15/06/2021 adhérent à la vente de billet à la Maison du Tourisme ;
- **Considérant** le souhait de la Maison du Tourisme de réviser la convention de la billetterie de la vente en ligne après 5 ans ;
- **Considérant** la mise à jour de la convention de commercialisation de l'accueil des groupes par la Maison du Tourisme ;
- **Considérant** que la vente des billets du musée de la coutellerie et de la Saison Culturelle par la Maison du Tourisme en Livradois-Forez permet la mise à disposition en ligne et en bureaux des offres culturelles de la Ville de Thiers ;
- **Considérant** que la révision porte sur la commission prise par La Maison du Tourisme Aussi, le pourcentage de commission initialement de 5% passe à 6% par vente, et non-plafonné. Une facture sera établie pour la Ville de Thiers par trimestre ;
- **Considérant** que la convention de commercialisation a pour but de fixer les modalités de partenariat entre le prestataire touristique et la Maison du tourisme du Livradois-Forez dans le cadre de la commercialisation de produits touristiques destinés à une clientèle « groupes » ;
- **Considérant** que le pourcentage de commission est de 10% par vente qu'une facture de commissionnement sera établie à chaque fin d'année civile, calculée sur le nombre de visiteurs groupes venus par l'intermédiaire du service réceptif groupes de la Maison du tourisme du Livradois-Forez ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**


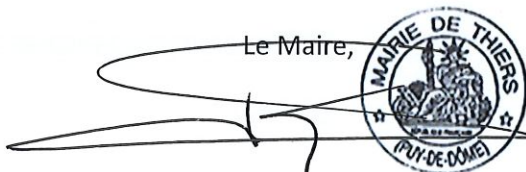
- **Approuve** la révision de la convention jointe en annexe ;
- **Autorise** l' élu à la culture, au patrimoine, au tourisme et à la communication à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX